

REPORTERS SANS FRONTIERES

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

47, Rue Vivienne

75002 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

REPORTERS SANS FRONTIERES

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

47, Rue Vivienne

75002 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2021

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC RSF INTERNATIONAL

- Michael Rediske, administrateur de l'association Reporters sans frontières depuis le 6 juin 2017 assure également le mandat de président de Reporters sans frontières International depuis le 22 septembre 2016 et a été réélu à ce poste le 17 décembre 2020 pour une durée de 2 ans.
- Gérard Tschopp, administrateur de l'association Reporters sans frontières depuis le 6 juin 2017 assure également le mandat de trésorier de Reporters sans frontières International depuis le 22 septembre 2016 et a été réélu à ce poste le 17 décembre 2020 pour une durée de 2 ans.
- Pierre Haski, administrateur de l'association Reporters sans frontières depuis le 6 juin 2017 assure également le mandat de vice-président de Reporters sans frontières International depuis le 18 septembre 2017 et a été réélu à ce poste le 18 octobre 2021 pour une durée de 2 ans.

Récapitulatif des montants versés par Reporters sans frontières à Reporters sans frontières International au cours de l'année 2021 :

	Montant versé en Euros
Cotisation d'équilibre	53 000

Récapitulatif des montants versés par Reporters sans frontières International à Reporters sans frontières au cours de l'année 2021 :

	Montant versé en Euros
Refacturation	50 000

Paris La Défense, le 31 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI